

# LE PEAC

## "Une éducation à l'art et par l'art pour tous les élèves"

### Le Cadre réglementaire

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) est rendu obligatoire par la **loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013**. La **circulaire du 9 mai 2013** et la **circulaire académique de janvier 2014** en définissent les principes et les modalités de mise en œuvre. **L'arrêté du 7 juillet 2015** en fixe les grands objectifs de formation, accompagnés de repères de progressivité par cycle d'éducation; les compétences listées sont à prendre en compte pour la **validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

### Le Pilotage

La mise en place d'un PEAC pour chaque élève de l'académie, qui ait pour ambition de dépasser et de résoudre les inégalités sociales et territoriales, repose sur **trois types de pilotage dont l'ensemble des acteurs peut favoriser la cohésion** :

1. Des décisions prises au niveau régional : **un comité régional de l'éducation artistique et culturelle (COPREAC)** a été créé en 2008 ; il se réunira en 2017 à l'initiative du Préfet de région ; il sera présidé par le Recteur académique de région et par le Délégué régional de l'action culturelle de la région NPDCP. Il définit les axes stratégiques pour le développement de l'éducation artistique et culturelle, sur la base des travaux des commissions techniques de l'ensemble des partenaires, nourris par les états des lieux dressés sur le terrain.
2. Un échelon territorial opérationnel : **des comités locaux de pilotage du PEAC ont été créés dans chacun des 14 bassins** pour réunir les personnels de l'éducation nationale, les conseillers des collectivités territoriales et les acteurs culturels. Ils sont co-pilotés par un inspecteur de circonscription et un chef d'établissement ; un inspecteur en charge d'un dossier artistique et le professeur missionné de la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) référent du bassin apportent leur expertise. Vous en trouverez **la liste sur le site de la DAAC aux pages dédiées à chaque bassin**. Les informations vous sont transmises par les coordonnateurs de bassin. Ces comités ne construisent pas les PEAC mais organisent le travail conjoint de tous les partenaires de l'EAC, à partir d'états des lieux ciblés et problématisés de l'EAC, à l'échelle du bassin, pour que les obstacles à la généralisation du PEAC soient levés l'un après l'autre. **L'enquête** qui vous a été adressée sur la plateforme "EFM Interview" le 22 juin, à renseigner **pour le 30 septembre**, fournira, en ce sens, des données précieuses qui seront utilement croisées avec celles de nos partenaires. Si une décision ne peut être prise au niveau des bassins, les travaux et conclusions sont relayés lors du prochain COPREAC.
3. Le pilotage par établissement ou par réseau grâce aux **projets d'établissement**, aux **contrats d'objectifs**, aux **projets de réseau d'éducation prioritaire**, aux **projets pédagogiques et éducatifs d'internat**. Les instances qui peuvent mettre le PEAC à leur ordre du jour sont nombreuses : Conseil école-collège, CVL, conseil pédagogique, etc.

## La Mise en oeuvre du PEAC dans votre établissement

1. Le PEAC est l'ensemble des **connaissances acquises** par l'élève, des **pratiques artistiques** qu'il a expérimentées et **des rencontres** dont il a bénéficié **avec des artistes et des œuvres, des professionnels et des lieux de la culture**. Il est basé sur la **pédagogie de projet** et **l'implication de l'élève**.
2. Plusieurs supports sont pertinents : **les enseignements disciplinaires, les enseignements transversaux** (EPI, HDA, AP), **des projets partenariaux d'envergure** répondant aux spécificités de l'établissement ( la circulaire de 2013 recommande que tout élève bénéficie d'un tel projet au moins une fois par cycle), **des actions culturelles et éducatives plus modestes**.
3. L'EAC est **un levier important au service de la réussite scolaire** : d'un point de vue pédagogique, il favorise les apprentissages; d'un point de vue éducatif, il renforce la confiance en soi et favorise la cohésion du groupe par l'inscription dans des projets collectifs.
4. L'EAC est un **outil fédérateur** pour les équipes enseignantes et sur un territoire.
5. **L'arrêté du 7 juillet 2015** synthétise l'ensemble des textes de cadrage et propose des objectifs pédagogiques précis. C'est le texte qui sert de base de travail et facilite la co-conception des projets au sein des équipes pluridisciplinaires et avec les partenaires.
6. L'EAC est au service de la **nouvelle épreuve orale du DNB** qui porte sur un des projets menés par l'élève dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), du Parcours avenir, du Parcours citoyen ou du PEAC.

## Les Supports

### FORMATION

1. **Le PAF ACL (action culturelle)** est ouvert aux enseignants de toute discipline, aux professeurs documentalistes, aux conseillers d'orientation psychologues et aux conseillers principaux d'éducation. Toutes les actions ont lieu dans des structures culturelles, le plus souvent avec l'intervention d'artistes, au service de nouveaux partenariats. Elles sont ainsi les témoins et les véhicules d'un travail collaboratif, entre les disciplines, entre les cycles de la scolarité, à destination des écoles, des collèges, des lycées généraux comme des lycées professionnels, au service d'une éducation artistique en culturelle à laquelle chacun se sente capable de contribuer. Le PAF ACL rencontre, sans doute pour ces raisons, un vif succès : c'est le plan de formation le plus attractif après le PAF EXER. On y trouve des objectifs opérationnels nombreux : mieux connaître l'offre culturelle de proximité et travailler en partenariat ; intégrer des opérations académiques et nationales dans la construction des PEAC ; diversifier les modalités pédagogiques en s'appuyant sur la pédagogie de projet ; s'approprier le référentiel du PEAC en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; concevoir des projets culturels dans le cadre des enseignements complémentaires au collège : enseignements pratiques interdisciplinaires et accompagnement personnalisé ; maîtriser l'application numérique FOLIOS ; etc.
2. La formation à destination des chefs d'établissement accueillera en 2017, comme cette année, un module **"piloter la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle dans son établissement"**. La date prévue est le **17 mars 2017**.

## DISPOSITIFS et PARTENARIATS

**De très nombreux dispositifs en éducation artistique et culturelle, nationaux, académiques ou plus locaux sont à destination du public scolaire.** Un courrier vous est adressé, pour faciliter votre participation, avant le lancement annuel de chaque dispositif dont la DAAC est pilote ou copilote ou pour lesquels la DGESCO sollicite une mise en œuvre académique. **Tous ces dispositifs sont décrits sur le site de la DAAC :** <http://daac.ac-lille.fr/dispositifs/>

Ils sont **tous suivis, à la DAAC, par un professeur missionné**, coordonnateur d'un domaine artistique et/ou référent d'un bassin, auquel vous pouvez vous adresser : <http://daac.ac-lille.fr/daac/contenu/organigramme-de-la-daac>

Certains de ces dispositifs nous obligent à opérer une sélection sévère : tel est le cas du Prix Goncourt des lycéens -ou du Prix Jean Renoir qui lui est comparable dans le domaine du cinéma- qui n'offre que trois places pour l'académie. D'autres réclament un comité de sélection qui est surtout le moyen de mieux accompagner les équipes dans l'élaboration de leurs projets : les prêts d'œuvres "Elèves à l'œuvre" ou EROA ("Espace rencontre avec l'œuvre d'art") bénéficient à plus de 25 000 élèves chaque année ; le dispositif "Lire la ville" touche plusieurs centaines d'élèves des REP+. D'autres, enfin, sont ouverts à tous : "La classe, l'œuvre" qui tisse un lien entre un établissement scolaire et un musée de proximité ; "Elèves au concert" qui s'appuie sur le partenariat pour obtenir des tarifs préférentiels ; "rencontres chorales" qui incite à des projets inter-degrés ; "collège au cinéma" qui offre un programme de qualité dont la transmission est facilitée par des documents d'accompagnement pédagogique et des places à des tarifs négociés à plus de 20 000 élèves ; les journées de valorisation du 1% artistique ; la participation à des concours d'écriture ou à des festivals.

Vous pouvez par ailleurs bénéficier d'une présence d'artistes gratuite, généralement prévue entre janvier et mai 2017, dans le cadre d'un programme de résidences-missions du type "Contrat local d'éducation artistique" (CLEA) ou "Artiste rencontre territoire scolaire" (ARTS) si vous êtes sur le territoire d'un des EPCI suivants :

Bassin 1 : Lille-Lomme-Hellemmes

Bassin 3 : Pévèle-Carembault

Bassin 4 : Roubaix et Tourcoing

Bassin 5 : Flandre Intérieure ; Flandre Lys ; Dunkerque-Grand Littoral

Bassin 6 : Cœur d'Ostrevent

Bassin 7 : Valenciennes Métropole; Porte du Hainaut

Bassin 8 : Maubeuge Val de Sambre ; Pays de Mormal

Bassin 9 : C.A. de Cambrai

Bassin 10 : Sud-Artois ; Osartis-Marquion

Bassin 11 : Hénin-Carvin

Bassin 12 : Artois Comm

Bassin 13 : CASO

Bassin 14 : Pays du Montreuillois ; C.A. du Boulonnais ; Les 7 Vallées

Les enseignants sont invités à participer aux journées de formation dédiées à la rencontre avec les artistes et à la prise des rendez-vous, qui ont lieu pendant le premier trimestre 2016-2017. Vous serez tenus informés de l'organisation de ces journées par courriel. Pour tout renseignement sur les CLEA : <http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article45>

Ces dispositifs accompagnent volontiers les spécificités d'un établissement scolaire : ils enrichissent notamment les enseignements artistiques optionnels et les ateliers de pratique artistique. **Les PEAC**

naissent dans l'interaction entre ces différents temps de rencontres et d'expériences, au service des parcours individuels et du projet d'établissement.

### PROFESSEURS MISSIONNES

Des enseignants sont missionnés au sein des services éducatifs des principales structures et institutions culturelles de la région afin de faciliter la création de partenariats, notamment en informant les établissements sur les activités proposées par ces structures et en proposant des ressources pédagogiques au service d'une meilleure appréhension des programmations. Vous trouverez l'ensemble des propositions de ces enseignants en suivant le lien suivant :

<http://daac.ac-lille.fr/daac/contenu/professeurs-missionnes-en-structure-culturelle>

Les structures concernées pour 2016-2017 sont les suivantes :

Bassin 1	Le Palais des Beaux Arts de Lille Le CAUE du Nord L'Opéra de Lille L'Orchestre national de Lille Le Concert d'astrée Le Goethe Institut La Maison natale Charles De Gaulle Le Grand bleu Le Théâtre du Nord Les Archives départementales du Nord
Bassin 2	Le Vivat (Armentières) Le musée de Fromelles
Bassin 3	Le LAM (Villeneuve d'Ascq) La Rose des Vents (Villeneuve d'Ascq)
Bassin 4	La Piscine de Roubaix La Villa Cavrois Le Fresnoy (Tourcoing) Le MUBA (Tourcoing) Le Centre chorégraphique national de Roubaix (Ballet du Nord) Le Gymnase (Centre de développement chorégraphique) (Roubaix) L'Atelier lyrique de Tourcoing Les Archives municipales de Tourcoing Le Musée de la résistance de Bondues
Bassin 5	Le FRAC Nord-Pas-De-Calais (Dunkerque) Le LAAC (Dunkerque) Le Bateau feu (Dunkerque) La Villa Marguerite Yourcenar (Saint Jans Cappel) Le Musée de Cassel Les Musées Noordpeene-Godeswaervelde Le Musée Portuaire de Dunkerque Les Archives municipales de Dunkerque
Bassin 6	Les Archives municipales de Douai Le Musée de la Chartreuse (Douai) Le Centre minier de Lewarde L'Hippodrome (Douai)
Bassin 7	Le Musée des Beaux Arts de Valenciennes Le Centre régional de la photographie (Douchy les Mines) Le Musée des Beaux Arts de Valenciennes Le Phénix (Valenciennes) Le Boulon (Vieux Condé)
Bassin 8	Le Musée du verre de Sars-Poteries Le Manège (Maubeuge)
Bassin 9	Le Musée Matisse du Cateau-Cambresis

	Le Musée des Beaux Arts de Cambrai
Bassin 10	Le CAUE du Pas-de-Calais (Arras) Les Archives départementales du Pas-de-Calais (Dainville) Le Musée des Beaux Arts d'Arras La Carrière Wellington (Arras) CWGC (Beaurains) Tandem (Arras) Le Centre historique médiéval d'Azincourt
Bassin 11	Le Louvre Lens Le Centre d'interprétation de Souchez Culture commune (Loos-en-Gohelle)
Bassin 12	La Comédie de Béthune
Bassin 13	Le Musée de l'hotel Sandelin (Saint Omer) La Barcarolle (Arques-St Omer) Le Channel (Calais) La Cité Internationale de la dentelle (Calais) La Coupole d'Helfaut
Bassin 14	Le Château d'Hardelot

### APPLICATION FOLIOS

A la suite du web classeur numérique d'orientation, a été élaborée une application plus fonctionnelle au service du suivi du Parcours avenir et du PEAC, et à terme de l'ensemble des parcours de l'élève. Ce cahier numérique permet de conserver la mémoire de l'ensemble des expériences de l'élève; il est également prévu comme un lieu de consultation et d'échanges.

Après une phase d'expérimentation, la généralisation de cette application à l'ensemble des collèges et des lycées de l'académie a eu lieu en décembre 2015. Vous trouverez une présentation de FOLIOS sur le site de la DAAC : <http://daac.ac-lille.fr/ressources-officielles/folios/>

Des formations sont prévues, dans le cadre du PAF ACL mais également par le service académique d'information et d'orientation. Vous pouvez solliciter l'accompagnement des professeurs missionnés :

- **Aurélié Beauclair**, chargée d'accompagnement pédagogique à la délégation régionale de l'Onisep de Lille :

abeauclair@onisep.fr - 03 20 15 81 61

- **Valérie Delay**, coordinatrice DAAC « formation » :

valerie.delay@ac-lille.fr - 03 20 15 60 32 (lundi, jeudi, vendredi matin)

### ORGANES DE COMMUNICATION

Vous trouverez **le site de la DAAC** sur le site académique. Vous pouvez vous abonner à son flux RSS. Une **newsletter mensuelle** (<http://daac.ac-lille.fr/newsletters/newsletters-1>) qui en facilite la lecture est adressée à l'ensemble des professeurs relais de l'EAC (professeurs missionnés, professeurs "réfèrent-culture" identifié, professeurs documentalistes) et à tous ceux qui en font la demande auprès du webmestre : vincent-lucien.joly@ac-lille.fr. Le "**réfèrent-culture**" joue un rôle essentiel dans la qualité et la coordination des actions.

Un espace est prévu sur le site DAAC pour la **valorisation de vos actions**. Vous pouvez vous adresser à cathy.matte@ac-lille.fr.